



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE
CONVOCATON
29 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
29 MARS 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le huit avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme
PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **16**
VOTANTS : **16**

Excusé :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS.

Absents :

- M. HUSSON,
- Mme MOUILLÈRE,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

OBJET :
APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2023
- BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de
l'exercice 2023,

Réuni sous la Présidence de Madame Mauricette SAVEY –
doyenne de l'assemblée – élue présidente de séance en
application de l'article L. 2121-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de
l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, Jacques de
CHABANNES, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget
supplémentaire de l'exercice 2023 ainsi que les décisions
modificatives dudit exercice,

À l'unanimité :

➤ donne acte à Monsieur le Maire, Jacques de
CHABANNES, de la présentation faite du Compte
Administratif 2023,

.../...

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le Compte Administratif 2023, figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le **21 JUIN 2024**

Publié ou Notifié

le : **9 AVR. 2024**

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

